SOTRA
avocats | advocaten | lawyers

Le “RGPD” :

Cadre général et implications pour les juristes en droit social

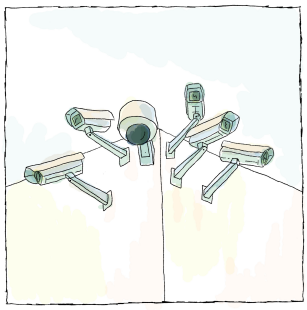

Olivier Rijckaert
Conférence de rentrée de l’AJPDS
Jeudi 21 septembre 2017

Plan de l’exposé

Plan de l'exposé

- Introduction
- Cadre réglementaire
- Concepts-clés
- Fondements d'un traitement
- Principes applicables au traitement
- Droits de la personne concernée
- Registre des activités de traitement

Plan de l'exposé

- Intervention d'un sous-traitant
- Responsabilité conjointe du traitement
- Délégué à la protection des données
- Violation des données
- Surveillance et sanctions
- Comment se préparer ?

Introduction

Traitement permanent

- Traitement de données personnelles
  - Sélection et recrutement
  - Gestion des dossiers personnels
  - Paie
  - Evaluations
  - Monitoring
  - Litiges

Enjeux pour les employeurs

- Respecter la réglementation applicable
- Sauvegarder leur réputation (cfr. scandales à répétition des “data leaks”)
- Eviter les nouvelles (et lourdes) sanctions financières

Cadre réglementaire

Cadre réglementaire

- Cadre actuel
  - Directive UE 95/46
  - Loi du 8.12.1992
- Cadre futur
  - Règlement UE 2016/679 du 27.04.2016
  - Abrogation ou adaptation future de la loi du 8.12.1992

Cadre réglementaire

- Raisons d'un nouveau cadre réglementaire
  - Cadre actuel obsolète
  - Nécessité d'un cadre européen unifié
  - Volonté d'appliquer la nouvelle réglementation aux entreprises UE / hors UE
  - Sanctions pas suffisamment effectives
  - Sanctions variables suivant les pays

Cadre réglementaire

- Caractéristiques
  - Cadre unifié
  - Règlement directement applicable
  - Entrée en vigueur
    - Effective : le 24.05.2016
    - Mais période de transition de 2 ans - Application réelle à partir du 25.05.2018

Concepts-clés

Concepts-clés

- Donnée à caractère personnel
  - Définition
  - Données bénéficiant d'une protection accrue
    - Données particulières
    - Données judiciaires

Concepts-clés

- Traitement de données à caractère personnel
- Responsable du traitement
- Sous-traitant

Fondements d'un traitement de données à caractère personnel

Bases d'un traitement

Données ordinaires	Données particulières	Données judiciaires
Consentement	Consentement explicite	Autorisation par la loi nationale
Mesures précontractuelles ou Exécution d'un contrat	Exécution d'obligations relevant du droit social	
Obligations légales	Données manifestement publiques	
Intérêt légitime	Défense en justice ou Médecin du travail	

Principes applicables à un traitement de données à caractère personnel

Principes

- Licéité, loyauté, transparence
- Limitation des finalités
- Minimisation des données
- Exactitude des données
- Limitation de la conservation des données
- Intégrité et confidentialité
- Responsabilité

Droits de la personne concernée

Droits de la personne

- Droit d'information
  - Responsable du traitement
  - Délégué à la protection des données
  - Finalités du traitement
  - Base légale du traitement ou intérêt légitime
  - (Catégories de) données traitées
  - (Catégories de) destinataires des données

Droits de la personne

- Droit d'information
  - Transfert des données vers un pays tiers
  - Durée de conservation des données
  - Droit d'accès et de rectification
  - Droit de retrait du consentement
  - Droit de réclamation auprès de l'autorité

Droits de la personne

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)
- Droit à la limitation du traitement
- Droit à la portabilité des données
- Droit d'opposition

Registre des activités de traitement

Registre

- Suppression de l'obligation de déclarer les traitements à la CPVP
- Tenue du registre des activités de traitement
  - Responsable du traitement
  - Finalités des traitements
  - Catégories de personnes concernées
  - Catégories de données

Registre

- Tenue du registre des activités de traitement
  - Catégories de destinataires
  - Transfert vers des pays tiers
  - Délais d'effacement
  - Mesures de sécurité techniques et organisationnelles

Intervention d'un sous-traitant

Sous-traitant

- Principe applicables
  - Garanties suffisantes du sous-traitant
  - Interdiction de la cascade de sous-traitants, sauf accord du responsable du traitement
  - Contrat écrit indispensable

Sous-traitant

- Mentions du contrat écrit
  - Détails du traitement
  - Instructions explicites
  - Garantie de confidentialité
  - Assistance dans l'exercice des droits
  - Documentation relative au respect des obligations imposées par le Règlement

Responsabilité conjointe du traitement de données à caractère personnel

Responsabilité conjointe

- Situation : 1 traitement, plusieurs responsables

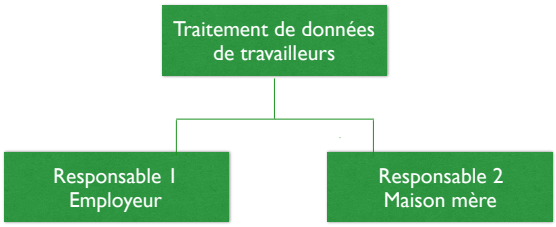

Responsabilité conjointe

- Accord écrit entre responsables
  - Répartition des responsabilités
  - Modalités d'exercice des droits
- Désignation d'un point de contact unique
- Personnes informées du contenu de l'accord

Le délégué à la protection des données

Délégué

- Désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données
- Trois hypothèses :
  - Suivi à grande échelle d'individus
  - Traitement à grande échelle de données particulières ou judiciaires
  - Autorités publiques
- Missions

Violation des données

Violation des données

- Violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel ou l'accès non autorisé à de telles données
- Exemples : piratage / perte du support / communication non intentionnelle

Violation des données

- Information de la CPVP
  - dans les 72 heures de la prise de connaissance de la violation
  - sauf absence de risque pour les droits et libertés des personnes concernées
  - Description de l'incident, de ses conséquences, des mesures prises

Violation des données

- Information des personnes concernées
  - absence de délai imposé
  - sauf absence de risque pour les droits et libertés des personnes concernées
  - Description de l'incident, de ses conséquences et des mesures prises

Surveillance et sanctions

Surveillance et sanctions

- Surveillance confiée à la CPVP
- Missions : contrôles, sensibilisation, conseils, traitement des plaintes, **investigations**
- Pouvoirs d'enquête
  - audits sur la protection des données
  - réclamer de l'information
  - accéder aux locaux du responsable du traitement

Surveillance et sanctions

- « Mesures correctrices » imposées par la CPVP
  - Avertissement
  - Rappel à l'ordre
  - Injonction
  - Limitation ou interdiction du traitement
  - Amende administrative *« effective, proportionnée et dissuasive »*

Surveillance et sanctions

- Personnes concernées
  - Droit à un recours juridictionnel effectif
  - Droit à réparation du préjudice subi

Comment se préparer…

Se préparer

- Audit des traitements de données à caractère personnel dans l'entreprise
- Préparation de la communication aux personnes concernées
- Révision / Adoption des procédures liées aux droits des personnes concernées
- Mise en place d'une procédure d'obtention et d'enregistrement des consentements

Se préparer

- Mise en place d'une procédure pour détecter, rapporter et analyser une violation des données
- Adapter / Adopter les contrats, notamment avec les sous-traitants (secrétariat social, service externe, …)

Merci pour votre attention !

Sotra à Bruxelles
Avenue Louise 65
1050 Bruxelles
+32 (0)2 899 50 50

Sotra en Wallonie
Namur Office Parc
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Namur
+32 (0)81 20 66 23

www.sotra.be

(c) Sotra, 2017. Reproduction interdite sans autorisation. Cette présentation, bien qu'exacte et précise, ne constitue pas un avis juridique.